



COMMUNE DE PRETY

Compte rendu de la séance du mardi 14 décembre 2021

Présents : Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD

Excusée : Delphine BERNARD

Représentés : Marion COLIN par Carole FATET, Christine BOULET BURGAN par Xavier IOOS, Martine RAYNAUD par Dominique REMY

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

AJOUT D'UNE DELIBERATION : Décisions modificatives aux budget communal Principal et budget communal d'Assainissement

L'assemblée approuve l'ajout de cette délibération.

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint en charge des affaires financières expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Pour le budget communal **PRINCIPAL** :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien et réparations - Voirie	- 1 800,00 €	
6413	Rémunération - Personnel non titulaire	900,00 €	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	900,00 €	
615221	Entretien et réparation - Bâtiments publics	- 600,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	400,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200,00 €	
TOTAL :		0,00	

Pour le budget communal d'**ASSAINISSEMENT** :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61528	Entretien et réparation - Autres biens immobiliers	900,00	
70611	Redevance assainissement collectif		900,00
TOTAL :		900,00	900,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives pour les 2 budgets.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 16/11/2021

Le compte-rendu de la séance du 16/11/2021 est approuvé à l'unanimité

2) Délibération : Tarifs communaux 2022

Pour faire suite à la séance du 16/11/2021, un vote complémentaire est nécessaire concernant les tarifs municipaux, qui prendront effet à compter du 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les propositions suivantes :

Concessions (2m²)	2021	2022
15 ans	140 €	140 €
30 ans	240 €	240 €
50 ans	470 €	470 €
<u>Cavurne</u>		
* 15 ans	70 €	70 €
* 30 ans	120 €	120 €
* 50 ans	235 €	235 €
<u>Columbarium</u>		
* 30 ans	370 €	370 €

Vote : 15 voix pour (séance du 16/11/2021)

Assainissement	2021	2022
Taxe de raccordement réseau	1 500 €	1 800 €
Redevance des eaux usées	1,25 €	1,50 €

Redevance ➤ Vote : 15 voix pour (séance du 16/11/2021)

Taxe ➤ Vote : 14 voix pour (séance du 14/12/2021)

Bois	2021	2022
Affouage (70 branches max) avec têtes de chênes (suivant coupe)	35 €	40 €

Vote : 15 voix pour (séance du 16/11/2021)

Charges locatives	2021	2022
Studios	81,80 € (dont 18,15 € ménage + gestion)	83,00 €
Logement fonction	156,70 € (dont 18,15 € ménage + gestion)	158,50 €

Vote : 14 voix pour (séance du 14/12/2021)

Foyer rural	2021		2022	
2 Jours : Extérieurs Prétrons	360 € - avance 150 € 200 € - avance 100 €		380 € - avance 160 € 210 € - avance 100 €	
1 jour : Extérieurs Prétrons	230 € - avance 100 € 110 € - avance 60 €		250 € - avance 120 € 120 € - avance 60 €	
Réunion privée	110 € - avance 60 €		110 € - avance 60 €	
Verre cassé	2 €		2 €	
Assiette cassée	5 €		5 €	
Couvert (remplacement)	1,50 €		1,50 €	
Panière à pain	10 €		10 €	
Consommables	Plein tarif	« Ni chauffé / Ni climatisé »	Tarif électricité (relevé compteur)	Forfait charges
	12h : 30 €	12h : 15 €	0,15 € / kWh	12h : 25 €
	24h : 50 €	24h : 25 €		24h : 50 €
	48h : 90 €	48h : 50 €		48h : 75 €

Tarifs hors consommables ➤ Vote : 15 voix pour (séance du 16/11/2021)

Consommables ➤ Vote : 14 voix pour (séance du 14/12/2021)

Mise à disposition matériel municipal	2021	2022
Remorque	6 €	10 € par dépôt
Plateaux et tréteaux	5 €	5 €
Chaises	0,50 € l'unité	0,50 € l'unité

Vote : 15 voix pour (séance du 16/11/2021)

Participation des associations	2020	2020 révisés	2021	2022
Amicale Boule	60 €	50 €	Gratuité	80 €
Comité des fêtes	770 €	350 €		800 €
Diane de Préty	/	/		/
Le Sou des P'tits Loups	/	/		/
Les Amis de l'Irlande 71	350 €	300 €		/
Préty Gym	350 €	250 €		300 €
Préty Patrimoine de Pays	200 €	150 €		240 €
Préty Pierre et Fleurs	/	/		/
Association extérieure (base : 1h / semaine)	/	/		/

Vote : 15 voix pour (séance du 16/11/2021)

3) Modifications des contrat-règlements de location du Foyer rural

Pour faire suite aux modifications et aux votes des tarifs 2022 concernant la location du Foyer rural, Madame Carole FATET, 1^{ère} Adjointe, informe le Conseil municipal que les règlements-contrats (1 pour les associations prétrannes et 1 pour les particuliers et les associations non prétrannes) vont être mis à jour.

Ces modifications concerneront notamment les tarifs, ainsi que la nouvelle procédure pour les consommables avec le relevé à l'entrée et à la sortie, du compteur d'électricité.

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées.

4) Subvention complémentaire 2021 à « Prély, Pierre et Fleurs »

Madame Carole FATET, 1^{ère} Adjointe en charge de la Vie associative informe l'assemblée que l'association « Prély, Pierre et Fleurs » a activement et financièrement participé aux préparations et décorations de la commune pour cette fin d'année. Madame FATET rappelle aux membres du Conseil, que l'association n'avait pas perçu, en raison de la pandémie (annulation des festivités) la totalité de la subvention 2021 initialement prévue. Il est donc proposé de verser un complément à ce 1^{er} versement pour un montant de 100,00 €.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

5) Délibération : Subvention de fonds de concours de fonctionnement 2021 par la CCMT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes accorde un fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement de certaines dépenses. Il rappelle que cette demande compensera annuellement jusqu'à la fin du mandat, le reversement de 2 points de taxe foncière.

La Commune demande donc ce fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement de ses bâtiments communaux (Mairie, Foyer rural, écoles, local technique, etc.)

Le fonds de concours sera versé sur le compte 74751 pour un montant de 5 878 €. Il faut ajouter la suppression annuelle du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) d'un montant de 6634 €, soit un total de 12 512 de reversement en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de demande de fonds de concours.

6) Délibération : Demande de subvention « Appel à Projets » Conseil Départemental de Saône-Et-Loire et l'Agence de l'Eau pour le Schéma Directeur des réseaux d'assainissement

Monsieur Le Maire, expose le projet relatif à l'établissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales (SDAGEP). Le dossier de demande d'aide sera établi, en consultation avec l'Agence Technique Départementale (ATD) et l'Agence de l'eau.

La commune décide de solliciter, à ce titre, la subvention « appel à projet 2022 » auprès du Conseil Départemental de Saône-Et-Loire, sur le compte du budget communal d'Assainissement.

Monsieur le Maire donne, à titre indicatif, le coût prévisionnel maximum de l'opération :

Montant HT	67 580,00€
Montant TVA	13 516€
Montant TTC	81 096,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de demande d'aide pour l'établissement d'un Schéma directeur des réseaux d'assainissement de la commune.

7) Délibération : Renouvellement du contrat d'autosurveillance de la STEP (Omni'Dip)

Afin que l'entretien périodique des équipements électromécaniques soit assuré et que les pompes soient équipées de l'autosurveillance, le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Concernant l'assistance technique sur la station d'épuration ainsi que sur le poste de relevage :

La maintenance a été, en partie, effectuée par les agents communaux.

- Concernant l'autosurveillance pour les PR Tête et PR Rejet :

Le contrat est reconduit pour la pompe d'entrée.

Le montant à régler pour la période, du 27 février 2022 au 26/02/2023, s'élèvera à 828 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'OmniDIP et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8) Point sur la distribution du Colis des Aînés

Mesdames Béatrice FELIX et Marie-Claude GRESSARD, respectivement Adjointe au Maire et Conseillère municipale informent le Conseil des points suivants, concernant la distribution des Colis des Aînés le 04 décembre au Foyer rural.

La Commission Communale d'Action Sociale avait, cette année :

- recensé 142 prétrons de 70 ans et plus
- 107 retours positifs concernant les colis

- 6 personnes résidant en EPHAD ont reçu des chocolats

- la préparation des colis s'est faite le 04 décembre au matin et la distribution s'est déroulée, dans une ambiance conviviale mais dans le respect des gestes barrières, au Foyer rural dans l'après-midi. La journaliste du JSL était sur place et un article est paru dans les médias.

Cette journée a également permis de demander les coordonnées téléphoniques des aînés ainsi que celles des personnes à prévenir pour la mise à jour des fichiers communaux.

9) Point sur la situation sanitaire des écoles et prise en charge des mesures et du protocole sanitaire

Monsieur le maire informe l'assemblée que plusieurs cas positifs, parmi les équipes d'encadrement mais également les élèves, ont été déclarés à l'école de Préty, entraînant la fermeture des 2 classes. L'établissement a réouvert partiellement ses portes aux élèves le lundi 14 décembre. La seconde classe accueillera de nouveau ses élèves à partir du jeudi 16 décembre.

L'épicerie sociale « Au Caddy Fleury » a été contactée afin de récupérer les repas qui avaient été commandés et qui n'ont pas été utilisés.

10) Point sur le calendrier de travaux avec l'ONF

Messieurs Gérard DOUSSAU et Alain PINARD, respectivement Adjoint au Maire et Conseiller municipal informent le Conseil des points suivants, concernant les ventes de bois :

- Lot Bois Energie : résineux = 2 483,52 € ; feuillus = 2 577,97 € pour un total de
- Lot Bois d'œuvre : Chênes = 5 159,00 € ; Frênes = 10 126,00 €

Monsieur PINARD indique que les enchères concernant les bois d'œuvres (chênes et frênes) ont été très satisfaisantes et qu'il faudra déduire de ces recettes, les frais d'abattage et de débardage (environ 3 800 €) engendrés par l'intervention du bûcheron en octobre, ainsi que la participation de l'ONF (frais de cubage et gestion complète des ventes).

L'ONF demande à la commune de prévoir des investissements pour les années à venir en réinjectant les recettes encaissées dans la plantation de nouveaux arbres. La Commission Communale des Bois et Forêt, ainsi que les élus de Préty seront chargés d'étudier les plans de travaux à venir et présentés par l'ONF, dans le cadre d'une gestion raisonnée du domaine forestier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération concernant l'opposition au projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 a porté ses fruits et qu'à réception de 117 délibérations d'opposition (dont celle de Préty), l'état a annulé la demande de financement de l'ONF par les communes forestières.

11) Point sur l'élaboration du Bulletin municipal

Madame Carole FATET demande aux élus du Conseil, de proposer leurs idées d'articles pour l'élaboration du prochain « Echo du Lavoir » et présente le sommaire qui suivra sensiblement la même trame que l'année précédente.

Les articles devront être finalisés et transmis avant la mi-janvier et le bulletin sera distribué, comme habituellement en boîtes à lettres, fin janvier 2022.

12) Informations et questions diverses

➤ Monsieur le Maire et les élus du Conseil qui le souhaiteront, recevront Madame la Députée Cécile UNTERMAIER le 21/12/2021 afin de présenter et discuter des différents dossiers en cours sur la commune de Préty.

➤ Demande de Permis de construire Fast Close Combat (FCC) - Projet airsoft à la ZA des Crôts :

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire en charge des affaires d'Urbanisme, informe le Conseil que le dossier est actuellement en cours d'instruction et sera instruit dans les délais réglementaires, après avoir consulté les commissions ad-hoc. Les élus ont reçu des pressions pour leur signifier que ces délais étaient intolérables. De telles menaces ne sont pas acceptables et Monsieur le Préfet de Saône-Et-Loire en a été informé.

➤ Monsieur DOUSSAU explique également, concernant le PLUi, que la Commission technique a approuvé la plupart des modifications que la commune avait communiquées à la CCMT. Afin que les projets du centre équestre de Préty-Cuisery puissent s'inscrire dans le règlement de la zone NI, il faudrait faire connaître quelle est la nature et la teneur des bâtiments nécessaires à l'activité (par exemple : manège couvert, boxes, aire d'accueil des boxes démontables, aire de stationnement, etc.). En fonction de ces demandes, le Comité de pilotage approuvera définitivement la version qui sera soumise au vote du Conseil communautaire.

➤ Pour faire suite aux annonces gouvernementales, monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents bénéficieront de l'« Indemnité inflation » de 100 €. Le versement, pour le secteur public, sera effectué avec le salaire de janvier.

13) Dates à retenir (suivant évolution de la situation sanitaire)

- 15/12/2021 : Commission PLUi (Monsieur le Maire et M. DOUSSAU, Adjoint à l'Urbanisme)
- 15/12/2021 : Réunion PETR (Monsieur le Maire)
- 21/12/2021 : Rencontre avec madame la Députée Cécile UNTERMAIER
- 22/12/2021 au 02/01/2022 : Fermeture de l'Agence Postale Communale
- 23/12/2021 au 02/01/2022 : Fermeture du secrétariat de Mairie
- 24/12/2021 au 02/01/2022 : Fermeture du remblai
- **18/01/2022 : Prochain Conseil municipal**

Cette année encore, aux vues de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux du Maire au Foyer rurale, n'aura pas lieu.

Levée de la séance : 22h15
Le Maire, Xavier IOOS